

Le 02/10/2018



Objet **Avis sur le projet de la construction de la centrale biogaz de Marigny-les-Usages**

De < michael.touzard@free.fr >

À < ddp-sel-centralebiogazlugere@iolret.gouv.fr >

Cc < michael.touzard@gmail.com >

Date 2018-10-02 16:31

roundcube



Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

Nous sommes des nouveaux habitants de la commune de Marigny-les-Usages depuis le 6 juillet 2018.-

Nous avons souhaité résider à cet endroit pour améliorer notre qualité de vie en famille et profiter de ce magnifique cadre. Nous avons l'avantage de bénéficier pleinement des aménagements à proximité de notre habitation tels que le centre équestre, les chemins piétonniers, les pistes cyclables et surtout le parc du château de Charbonnière pour nous promener avec nos deux enfants.

Nous venons d'être informer du projet de construction d'une centrale biogaz sur notre commune et surtout très proche de notre habitation. Par contre, les vendeurs de notre maison et les notaires qui se sont occupés de la transaction se sont bien entendu abstenus de nous avertir de ce projet d'usine de méthanisation. Si tel avait été le cas nous n'aurions certainement pas acheté !!!

Maintenant nous sommes terriblement inquiets des nuisances que cela va engendrer après avoir lu la note de présentation non technique du dossier de demande d'autorisation environnementale ...

Nous allons subir des désagréments multiples, la pollution olfactive, sonore, visuelle et l'augmentation du trafic de circulation de poids lourds qui s'ensuivra ...

Concernant les nuisances olfactives, l'orientation des vents est très souvent exposée Nord-Ouest et notre habitation est dans ce couloir. Nous ne souhaitons pas profiter des mauvaises odeurs dans notre jardin au quotidien.

En ce qui concerne la pollution visuelle, j'ai pu remarquer que sur le projet qu'il n'y avait rien de prévu pour dissimuler cette infrastructure sur le côté exposé à l'Est. Il serait judicieux de prévoir la plantation d'arbres sur ce côté-là pour de ne pas défigurer notre paysage!

Cette usine de méthanisation va produire des troubles sonores par son propre fonctionnement et surtout par le transport des livraisons des matières valorisées et des expéditions des digestats causés par l'augmentation du trafic des camions.

Nous nous sommes documentés sur ce sujet et nous avons peur que la qualité de l'air se dégrade par le fonctionnement de ce type d'installation proche de chez nous.

J'aurai souhaité que l'ARS (l'Agence Régionale de Santé) se prononce sur les risques pour notre santé!

De causes à effets nous sommes beaucoup à penser que la valeur de nos biens immobiliers va chuter par rapport à tous ces inconvénients.

Je serai présent le jeudi 4 octobre 2018 à la mairie de Marigny-les-Usages pour vous faire part de mon mécontentement.

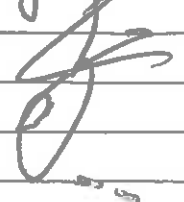
Recevez Monsieur Le Commissaire Enquêteur ma profonde considération.

Michael TOUZARD  
580 rue de la Grand Cour  
Marigny-les-usages

② Fait à Maigny les usages  
Le 02/10/2018

Par le biais de cette enquête, je vous vous dirai  
et exprimer mon dévouement total pour la construction de  
cette centrale "Biogaz". Etant logé de la l'abandonnement du  
Harmon de l'étang, je serais avec ma femme et mes enfants  
en 1<sup>ère</sup> ligne. Plus une sonde et ~~est~~ affective car le  
traitement de déchets végétaux est désagréable. De plus  
en mettant une usine à proximité d'un centre d'habitat  
vous allez nuire à des personnes qui travaillent dans ce lieu  
et l'affluence diminuera peu à peu. Jusqu'à sûrement  
disparaître. En bref mettre une usine de ce genre  
de ce village ne fera que détruire le effort fait  
pour attirer des personnes dans ce calme et paisible endroit.  
Car je suis persuadé que nos partisans ne seront ce que  
pour le confort de notre famille.

Resident 5 Avenue Lament  
2 impasse de Maigny  
45760 Maigny les usages



Mardi 2 octobre 2018

Nathalie SAUVEAU

③

J'exprime mon désaccord pour l'implantation de la centrale bio gaz à Nanjing de usages.

Des observations :

- de pipet occasionnels incontestablement des nuisances sonores (trafic de camions) pour le village et peut potentiellement générer des nuisances olfactives. Comme tout système industriel, des nuisances sanitaires, de pollution et d'explorations ne sont pas complètement exclus. La localisation de cette activité à proximité des zones d'habitation paraît de fait inappropriée.

- La méthanisation en unité de grande taille a-t-elle à produire plus de déchets pour sensibiliser les installations et est donc contraire à la prévention (produire moins de déchets). Elle contribue aussi à perpétuer le modèle d'agriculture intensive, dommageable pour l'environnement et la santé.

Des questions :

- Une commission de suivi du site sera-t-elle mise en place, comme le prévoit l'article L. 125-2-1 du code de l'environnement afin de contrôler et supprimer les éventuelles nuisances et dangers liés à ce projet ?

- L'argument "climat" est mis en avant, la méthanisation centralisée permettant de réduire à court terme la dépendance aux énergies fossiles et les émissions de gaz à effet de serre grâce au biogaz produit.

Un bilan carbone complet a-t-il été réalisé ?

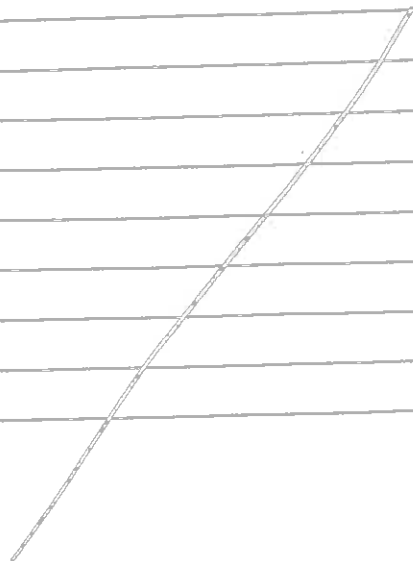
Face au changement climatique la réduction des prélèvements d'eau et des pollutions qui affectent la ressource en eau est un enjeu fort pour le territoire (Loiret et Eure-et-Loire concernés) : les incidences de l'épandage des digestats sur l'eau et les sols (nitrates, contaminants divers et besoins d'eau pour l'irrigation) ont-elles été évaluées ? Quels avantages et inconvénients par rapport à des pratiques agricoles alternatives ?

→

- Quel organisme assurera le contrôle des épandages (doses et dates d'épandage), quand et comment?
- Quelle fréquence pour l'analyse des sols? Quelle méthode (carottage)?  
Suivi précis d'éventuelles substances nocives (éléments traces métalliques, résidus médicamenteux, etc)?
- Quelles mesures envisagées en cas d'impacts négatifs de épandages sur la biodiversité des sols et les ressources en eau? Toutes les communes (excepté 6) du plan d'épandage sont situées en zone sensible à l'eutrophication et en zone vulnérable aux nitrates. L'autorité environnementale rappelle que le rejet de phosphore et de nitrates doivent être maîtrisés.
- Une étude comparative entre plusieurs sites d'implantation de l'unité de méthanisation a-t-elle été réalisée? Absence de l'évaluation environnementale.
- L'implantation d'un parc solaire sur le site a-t-elle été une option envisagée?

Observations

L'étude d'impact ne comporte pas de description de l'état initial concernant la qualité de l'air et les odeurs ~~en~~ à proximité immédiate ~~du~~ du lieu d'implantation du projet et en différents points de mesure dans la commune.



(4)

5

Sandrine HÉNAULT

le 01/10/2018

Je ne souhaite pas l'installation de cette centrale

Biogaz de Lugère

dès points de vue suivants inquiétants et ne sont pas acceptables

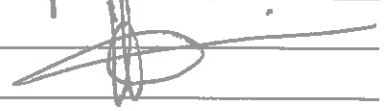
→ Pollution visuelle il est dommage de dénaturer un site si beau, forêt, centre équestre, chemin charbonnier de la "Pistole", bois du lugère, étangs!

→ les nuisances sonores, chargements/déchargements des déchets et digestats

→ les infrastructures ne sont pas adaptées, RD 182 et RD 60 détournés, plus que futur cosmétique pour quelle circulation possible.

les nuisances olfactives, vent dominant ouest vers les habitations. Et enfin bâtiment classé ICPE à autorisation.

Je suis contre cette installation située trop près des habitations.

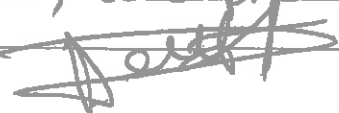


Christophe HÉNAULT : (5)

Je suis contre le projet d'installation d'une centrale de méthanisation à proximité d'habitation existante, du parc de charbonnière et du centre équestre. Si notre agglomération a besoin d'industrie, elle a aussi besoin de centre de loisir.

Marigny et le parc de charbonnière en sont le poumon vert, ce projet mettrait en danger la tranquillité des riverains et dénaturerait le site. Les cyclistes, les joggeurs et les cavaliers qui longent la parcelle du projet d'installation ne seront-ils pas dérangés par les effluves émanant des restes de digestats?

Faut-il croire nos élus qui nous annoncent un projet avec une utilisation 80% de paille ou les documents présents sur le site de la préfecture qui annoncent: matières provenant des industries agroalimentaires, effluents d'élevage, déchets végétaux, boues et graisses autres que celles de station d'épuration, sous-produits animaux de C3 (Carcasse) ?



⑥ CHAMPAPHANITH Sornkhantho le 03/10/2018

Nous sommes contre ce projet Centrale Biogaz de Luang Prabang.

Nous sommes très inquiets à l'installation de cette usine pour son cadre de vie "naturel". Avec cette usine, l'environnement sera totalement dégradé sur le long terme. Il y a forcément des inconvénients sur l'air et les nuisances sonores. **NON** à cette installation à Luang Prabang.

7  
64B

ELISE TOUZARD <elise.touzard@gmail.com>

7

**AVIS CENTRALE BIOGAZ MARIGNY-LES-USAGES**

1 message

ELISE TOUZARD <elise.touzard@gmail.com>  
 À : ddpp-sei-centralebiogazlugere@loiret.gouv.fr

3 octobre 2018 à 10:13

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

nous sommes nouveaux propriétaires Martarais depuis juillet 2018.  
 Nous avons rejoins cette commune pour améliorer la qualité de vie de nos enfants et la notre par la même occasion !  
 Nous sommes venus chercher la quiétude de la campagne en espérant respirer un air plus pur loin des centres villes quitte à augmenter nos trajets professionnels.

Aujourd'hui je suis extrêmement déçue et soucieuse d'apprendre l'existence du projet de construction d'une centrale Biogaz à environ 300 mètres de notre maison (580 rue de la Grand Cour).

Je crains que cet établissement entraîne des nuisances olfactives, auditives et visuelles ainsi qu'une dévalorisation de la valeur immobilière de notre bien !

Je suis une citoyenne sensible au recyclage des déchets et aux nouvelles technologies de ce genre dans l'objectif de prévoir l'avenir de nos enfants. Je trouve regrettable et scandaleux d'envisager d'installer cet établissement aussi prêt de nos d'habitations, du Bourg et de l'école (environ 600 mètres) où nos enfants vont sortir en récréation !

Je me permets de vous rappeler que l'orientation des vents est majoritairement Nord-Ouest dans notre commune.

J'en déduis donc que l'école risque d'être exposée à des odeurs s'il y en a !

Que fait-on de la loi « Laure » ? Où est notre droit à la qualité de l'air ?

Je me questionne quant au bienfait de faire du cheval à l'abord de ce lieu...

Les camions ne risquent-ils pas de provoquer des accidents et d'amener des odeurs nauséabondes ?

Je suis inquiète de constater que l'Agence Nationale de Santé n'ait pas émis d'avis sur les risques liés à la vie à proximité de ce lieu...

N'a-t-on pas d'autres endroits, plus prêt de la nationale pour éviter d'engorger nos routes de campagne ?

Il me semble que les voiries de la commune ne soient pas adaptées à l'augmentation du trafic de poids lourds.

Êtes-vous bien conscient qu'au regard des horaires d'ouvertures prévus de l'usine (6-22h du lundi au vendredi et 7-13h le samedi) nous risquons de devoir adapter notre vie aux nuisances ? (pas de repas à l'extérieur l'été, ne pas ouvrir nos fenêtres les soirs de fortes chaleurs, être dérangés pendant nos balades et nos activités sportives...)

Pouvez-vous comprendre Monsieur Badaire que nous doutons des propos tenus par Monsieur le Maire qui tente d'être rassurant lors du conseil municipal en nous disant « qu'il ne s'agit que d'une transformation de paille propre » ? Or, on peut lire page 5 de la version 2 de la note de présentation non technique du dossier de demande d'autorisation environnementale rédigée par la

8

société KALIES disponible en Mairie la liste des différentes matières valorisées (matières provenant des industries agroalimentaires, effluents d'élevage, ...)

Comment faire confiance aux élus alors qu'ils prétendent que les documents qui sont mis à disposition sont erronés ?

Monsieur Badaire, pourrions-nous avoir des écrits garantissant que la qualité de l'air ne va pas être impactée et que nous ne sommes pas en danger si ce projet abouti ? *(que le cahier des charges impose et garantit "ni odeurs ni rejet")*

Je vous demande de vous imaginer un instant à ma place, moi qui fait une heure de route par jour pour retrouver ma famille dans mon havre de paix et de tranquillité que je veux conserver !

Je n'oublie donc pas de vous dire que « JE SUIS CONTRE CE PROJET à proximité de chez nous ! »

Merci de donner un avis défavorable pour la réalisation de cet établissement.

Veuillez agréer, Monsieur Le Commissaire Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

Elise Touzard

*Touzard*  
le 3/10/18  
M<sup>58</sup>

9

Remarque : faite par oral : si je l'ai bien compris, un parking est en construction dans le village (face à la scierie)  
Les déchets vont-ils être acheminés vers l'usine de biogaz ?

*Touzard*  
le 4/10/18

Je souhaiterais qu'il y ait un état initial de la qualité de l'air et des odeurs actuel.

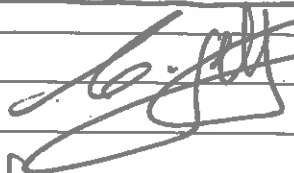
*Touzard* le 4/10/18



Le CODERST a-t-il été consulté? (10) 9

- 1) L'agriculture sera-t-elle utilisée pour alimenter le méthaniseur? Ce qui ne serait pas souhaitable
- 2) Les zip codes associés à l'installation ont-ils été réalisés? Transports de camions, rotation de camions, aires de stockage.
- 3) Concernant le digestat, la zone d'épandage est-elle locale?
- 4) Qualité du digestat? Qu'y a-t-il à l'intérieur?
- 5) Comment est alimenté le méthaniseur?
- 6) Les aires de stockage sont-elles étanches?
- 7) Si les intrants sont des végétaux, seront-ils suffisamment couverts?
- 8) Les étangs ne reçoivent-ils pas de déchets contaminés?
- 9) Les camions partant, ils à l'intérieur de l'aire?
- 10) E.O. - il y a-t-il une surveillance de l'air? Notamment pour les odeurs et nuisances?
- 11) Le CODERST a-t-il été consulté? Sans BLOTIN  
Annexé un document de FNE de 46 pages

(11)  
Nous "Association Mieux Vivre à Asténoy" sommes contre l'épandage des digestats sur les terres des Communes d'Asténoy, Ruon, Binney, Bucy-le-Bois, Dambros, Jambilly, Lespreux car nous sommes suffisamment impactés par les nuisances olfactives et sur notre santé nous venant du prototype de méthaniseur installé par la Sté Bérés (avec les vinasses). Et nous sommes impactés par les épandages de vinasses l'été, dans les champs autour de chez nous. Nous avons des actions en cours avec les instances administratives et le Procureur de la République pour ce méthaniseur contre TEREOS et nous ne voulons pas que cet épandage de digestats venant de Marigny les Usages se confonde avec les nuisances de TEREOS.  
fait le 04/10/2018.



Secrétaire de cette Association.

malandain Patrick

Jean Gaston

le 1 Octobre 2018

M. et Mme CHAISRE

10

280 rue du Quillet à Maujeu

⑭ Nous sommes maraichers depuis 23 ans.

Le choix d'implantation a été basé sur la proximité de la ville d'Orléans et surtout l'espace laissé et la tranquillité du village.

La note de présentation (et les nombreuses pièces que nous avons consulté depuis le site internet de la Préfecture) constituant la demande d'autorisation environnementale de la centrale BIOGAZ du Luçay énumère les principaux impacts créés par le projet :

" Ce projet sera émetteur de gaz à effet de serre (échappements des moteurs des camions de livraison, chaudière, épuration du biogaz, aggrégation de combustion de la chaudière, trichère et grille électrogène) "

" Ce projet est susceptible d'être à l'origine de nuisances olfactives. "

" Les sources de bruit seront liées au fonctionnement des installations ( broyeur, pompes, presses à air, chaudière, épurateur, traitement de l'air vicié, agitateurs, ligne-faible) ainsi qu'aux livraisons et expéditions "

- le site fonctionnera 2h/24 et 7/7j toute l'année  
l'amplitude des horaires selon les périodes d'étanchage ou non ou les livraisons/expéditions pourra être de 6H du matin à 22H

En conclusion, nous considérons que ce projet est en contradiction avec nos choix de vie ; nous sommes contre l'installation de cette centrale BIOGAZ... aussi près des habitations.

Chaisre

Le 04 Octobre 2018

11  
M<sup>r</sup> et M<sup>me</sup> Noulize / Noël

(13)

La main de Jaugny les Usages marque clairement d'objectivité sur le bon fonctionnement de l'usine. IP ne fait nul part mention des problèmes rencontrés par l'usine de VOL-V à Quimper. Les habitants habitants à côté ont été contactés et souffrent toujours de problèmes d'odeurs malgré les belles paroles de VOL-V. IP est idiot de s'appuyer uniquement sur des usines car il y a à peine 1 mois, alors qu'à Quimper, les problèmes sont apparus ~~il y a~~ 5 mois après l'ouverture.

Le 04 octobre 2018

(14)

Nous avons pu remarquer que l'état initial de la qualité de l'air et odeurs qui n'a pas été fait. Comment pouvons-nous faire des contrôles <sup>parce que</sup> si il n'y a pas des valeurs de références ?  
Pourriez vous faire remonter l'information que le maître Vol V Biomasse a des bilans financiers en baisse depuis 2 ans et il est indiqué que cette usine entreprise a surveillée.

le 4 octobre 2018

N. FRANÇOIS &amp; NELLE COURAULT

275 Rue de l'étang de Bucy

15

Nous nous sommes installés à Narigny en 2013 dans un lotissement neuf. Nous avons choisi cette commune pour son cadre verdoyant, calme pour pouvoir entendre les oiseaux et admirer les sangliers, chevreuils etc. N. le maire nous a présenté le projet en nous certifiant qu'il ne s'agissait qu'un projet d'usine de "méthanisation" et après plus rien sauf pendant les vœux de nouvelle année où il est bien plus facile de raconter ce qu'il veut.

Nous sommes contre ce projet car il est INADMISSIBLE de ne penser qu'au profit et de ne pas prendre en compte les désagréments olfactifs, nuisances au niveau paysage et problèmes de santé qui pourraient en résulter.

De plus comment peut-on vendre un projet "écologique" avec un balai continu de camions.  
Que fait-on des risques d'épandage pour les sols qui sont déjà dans un mauvais état.

Imposer un tel projet à l'ensemble des habitants est une aberration et reflète un manque de concertation criant et signifie que tout n'est pas clair car quand tout est sous contrôle il nous devons être transparent.



Sandrine HENAILLÉ

1. (16)

Je m'interroge sur le classement ICPE

l'établissement est classé ICPE à Autorisation Rubrique 2781.1 et 2781.2

Ce classement correspond à une production de traitement de déchets de 100T/J

l'exploitant indique dans sa note non technique 70T/J

Envisage-t-il d'accroître la quantité de déchets à traiter ?

M<sup>me</sup> DELMAS CAROLÉ

(17)

Les vents dominants de l'usine sont d'ouest, du coup les habitants seront directement impactés

La position haute de cette usine met en danger les habitants si derrièremment se dispersent, il ya

Serait-il possible de planter des arbres pour contenir ces vents ?

L'entreprise ne s'est signalée "A SURESUITE" sur le site info greffe

Lors du conseil municipal, j'ai demandé à M<sup>r</sup> le Maire de prolonger l'enquête publique afin que les habitants soient informés, mais il a clôturé la séance avant de nous donner la parole

L'entreprise de PARBOUS que M<sup>r</sup> le Maire veut nous faire bâtir est une usine pas similaire à la nôtre car 18000t/an alors que nous en avons à 25000t/an, de plus située loin des habitations

Je propose à M<sup>r</sup> BADAINO de se rendre auprès de notes

expolim vs a ns de licenç

